

## **Rapport d'activité 2014 du SAP**

### **SAP : an 10**

10 ans de luttes, et ce n'est pas fini ! Ce sera notre slogan pour les 10 ans du SAP et le Congrès extraordinaire qui marquera cette année de jubilé 2015. L'année 2014 nous a fait connaître plusieurs déconvenues (que nous expliquons ci-dessous), mais la marque de fabrique du SAP est justement la ténacité et la combativité. La Poste et ses « gentils » syndicats ont beau essayer de nous barrer la route, nous y parviendrons tout de même.

Pour la première fois, une assemblée générale a décidé des mesures de luttes, poussés par l'attitude de boycott de la Poste. Ces mesures sont en préparation.

### **Prochaine Convention collective de travail de La Poste**

Les négociations pour la future CCT Poste se déroulent toujours sans le SAP pour le moment. Le Tribunal Administratif Fédéral, que nous avons sollicité en 2013, n'a pas voulu prendre position sur le fonds de nos revendications. Nous avons donc transmis un recours au Tribunal fédéral ce début d'année. Son jugement devrait tomber tout prochainement. En parallèle de cette démarche juridique nous avons demandé, à fin 2013, la médiation de l'office fédéral de conciliation. La séance s'est déroulée le 8 septembre 2014, soit 9 mois après notre demande. Devant l'attitude négative des représentants de la Poste et des syndicats Transfair et Syndicom de tout refuser les juges n'ont pas réussi à aboutir à un accord. Devant une telle impasse et les violations flagrantes des conventions de l'OIT que la Suisse a pourtant ratifiées, nous avons porté plainte à l'OIT. Une délégation d'enquêteurs a rencontré les représentants du SAP le 11 décembre 2014. Nous communiquerons en temps voulu.

### **Politique postale**

Les citoyens commencent à se rendre compte des effets néfastes de la Loi sur la Poste de 2010. Il y a eu tout d'abord les fermetures en grand nombre d'offices de poste. Sur les 3500 offices en 2001, il n'en reste plus que 1500 actuellement ! Et maintenant c'est au tour de la distribution dans les régions reculées d'être sacrifiée sur l'autel de cupidité des dirigeants de la Poste. Les parlementaires fédéraux n'ont pas voulu écouter le SAP lorsqu'ils ont accepté la Loi sur la Poste. Une loi mauvaise, pourtant soutenue par les syndicats Transfair et Syndicom. Espérons que les citoyens s'en rappelleront lors des prochaines élections fédérales.

### **Séances de rencontres avec La Poste**

L'an passé nous écrivions : « *Nous attendons toujours un effort de la Poste pour transmettre les directives et les informations au front, et surtout de s'assurer que les erreurs soient corrigées.* » Malheureusement force est de constater que la Poste n'a aucune volonté dans ce sens. Les mêmes « erreurs » sont commises année après année. » Nous pouvons à nouveau écrire la même phrase, malheureusement. Cette année, nous avons apporté pour la 3<sup>ème</sup> fois des preuves que les augmentations de salaires automatiques ne sont pas toujours appliquées.

Lors de ces séances, la Poste nous a confirmé que le personnel n'était pas tenu de suivre les formations non obligatoires et qu'aucune sanction ou mesures de représailles ne pouvait être infligées au collaborateur.

Pour nous permettre d'apporter ces cas à Berne, il est important que vous nous signaliez les points problématiques dans vos régions.

### **Personnel distributeur**

Une dégradation de leurs conditions de travail est perceptible depuis quelques années. La Poste met la pression pour que le personnel accepte des taux d'occupation à temps partiel. Cela devient de plus en plus une généralité. Nous n'acceptons pas ces dégradations, par contre nous sommes défavorables à une limite retardée de la fin de distribution dans l'après-midi. Nous dénonçons également la baisse de qualité du service public avec la nouvelle décision de la Poste de ne plus monter dans les étages pour y distribuer les envois.

### **Enregistrement des appels dans les call centers**

Cela fait 2 ans que nous militons pour démontrer que la Poste ne respecte pas la protection de la personnalité en enregistrant tous les appels téléphoniques. Nous avons porté l'affaire au service de l'emploi à l'Etat de Fribourg par une action en constatation. Ce service a enquêté mais nous attendons les résultats des investigations.

### **Contributions au fonds de solidarité**

Le recours au niveau cantonal a été déposé. Nous attendons le jugement. En cas de refus, nous sommes décidés à aller au Tribunal fédéral.

### **Défense des membres**

La défense des membres constitue la principale raison de vivre d'un syndicat. Les collègues ont encore trop peur de faire respecter leurs droits devant les autorités de recours. En cas de sentiment d'injustice, il est important de se défendre. Et le SAP est là pour vous accompagner.

Syndicat Autonome des Postiers  
Case postale, 1963 Vétroz  
Décembre 2014